



Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2023

N° 2023 / 018

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 14 mars 2023, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Benoit COLIN, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGONIN, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, David GEAY, Serge LACROIX, Jean-Michel PEUGET

Excusés : Pierre GRANDCLEMENT pouvoir à Grégoire LONG ; Didier BERREZ pouvoir à Laurence MAS

Le secrétariat a été assuré par : Emmanuel ANGONIN

Arrivée de Rachel BOURGEOIS à 18h43

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 18
Nombre de Membres présents : 16	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 18	Abstention : 0

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2023

M. le Maire rappelle que :

- Le secrétaire de séance était Mme Nathalie SAULNIER
- Le procès-verbal a été transmis à chaque conseiller municipal avec la convocation à la présente séance. M. le Maire soumet sa rédaction à l'approbation du conseil municipal.

DECIDE

- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 février 2023.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le secrétaire de séance

Le Maire
Grégoire LONG

